

**VOROUX**Rue de la Gare, 51  
4347 Voroux-Goreux

GPS X: 5.431099 - Y: 50.660727

Visitée le 05/09/2014

**1. Tableau synthétique**

Cheminement d'accès	Distance depuis sortie du PANG		Infrastructures	Revêtement	Etat
Piétons	Rayon de 200 m		Accotements – Eclairage public	Herbe	Mauvais
Bus (arrêt TEC) le plus proche			Pas de desserte		
Voitures	Rayon de 500 m		Routes secondaires	Asphalte	Bon
2 roues			Pas de Ravel Pas de pistes cyclables Routes secondaires		
2 roues motorisés	Rayon de 500 m		Routes secondaires	Asphalte	Bon
<b>Accessibilité</b>					
Piétons	Accès aux quais : escaliers				
Equipements	Places	Distance depuis PANG	Type d'équipement Revêtement	Sécurité	Etat
Parking voitures	2	20 m	Revêtement en herbe – Gratuit	Non-sécurisé	Mauvais
Parking PMR	0		Aucun emplacement réservé		
Parking 2 roues	0		Aucun emplacement réservé		
Parking 2 roues motorisés	0		Aucun emplacement réservé		
<b>Prise en charge PMR</b>			<b>Avec assistance</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en charge des PMR n'est pas possible dans les PANG's et ne peut se faire qu'au départ d'une des 114 gares « PMR » ou des 17 gares « Taxi » en Belgique. Cette prise en charge est garantie pour toute réservation effectuée 24 heures avant le départ prévu. Certaines dérogations peuvent toutefois être gérées au cas par cas lors de la réservation. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre documentation spécifique.</li> <li>Gares « PMR » les plus proches : Ans (8 Km) – Waremme (17 Km)</li> <li>Aucune gare « Taxi » à proximité</li> </ul>					
<b>Signalétique</b>			<b>Ravel – Bus – PANG – PMR</b>		
Vers le PANG	Absence de signalétique indiquant la présence du PANG				
Depuis le PANG	Aucune signalétique présente				

Avec le soutien  
de la WallonieDEPARTEMENT DE LA STRATEGIE  
DE LA MOBILITE  
CELLULE FERROVIAIRE

## 2. Cartographie



Avec le soutien  
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE  
DE LA MOBILITE  
CELLULE FERROVIAIRE

### 3. Cheminement d'accès

- **Piétons – Rayon de 200 m** : accès via des trottoirs et des accotements, présence d'un éclairage public



- **Il n'y a aucun arrêt de bus à proximité**
- **2 roues**
  - Pas de Ravel ;
  - Accès via :
    - Routes secondaires
  - Voirie non-équipée de pistes cyclables ;
  - Présence d'un éclairage public.
- **Voitures & 2 roues motorisés – Rayon de 500 m**
  - Accès via :
    - Routes secondaires



Avec le soutien  
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE  
DE LA MOBILITE  
CELLULE FERROVIAIRE



Routes aux alentours du PANG

#### 4. Accessibilité

- **Quai en direction de Waremme :**
  - Accès via des escaliers et un chemin d'accès



- **Quai en direction de Liège :**
  - Accès via des escaliers



- Le passage d'un quai à l'autre se fait via un pont sous les voies
- Les quais bas rendent l'embarquement et le débarquement difficiles



Avec le soutien  
de la Wallonie



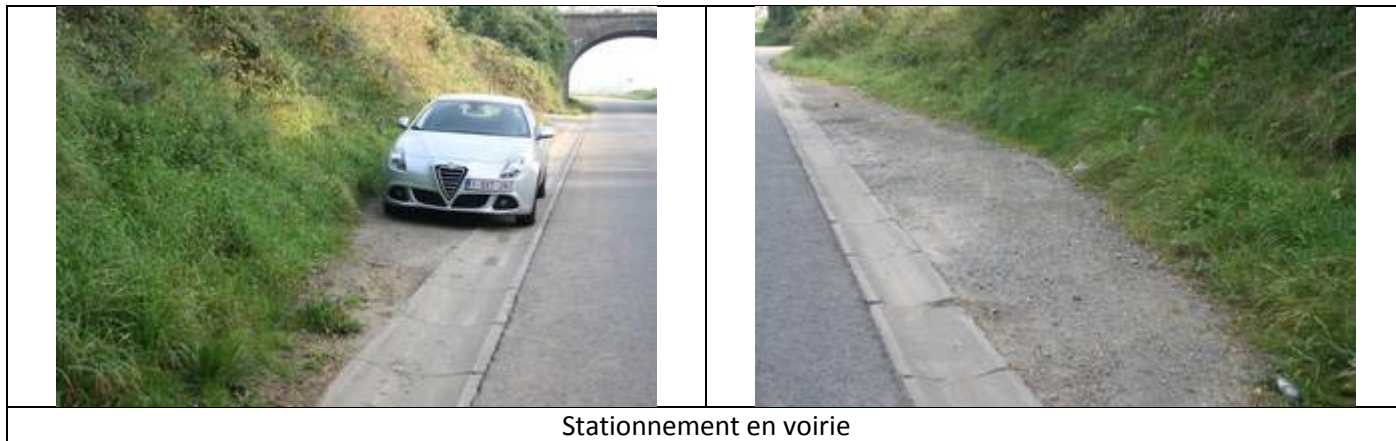
SPW  
Service public  
de Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE  
DE LA MOBILITE  
CELLULE FERROVIAIRE

## 5. Equipements

- **Parking voitures en voirie :**  
aucun emplacement de stationnement sinon à certains endroits sur les accotements
- **Parking PMR :**  
aucun emplacement réservé



Stationnement en voirie

- **Parking 2 roues :** aucun emplacement réservé
- **Parking 2 roues motorisés :** aucun emplacement réservé

## 6. Prise en charge des PMR (avec assistance) – Rayon de 20 Km

- **Gares « PMR » les plus proches :** Ans (8 Km) – Waremme (17 Km)
- **Gare « Taxi » la plus proche :** pas de gare



Avec le soutien  
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE  
DE LA MOBILITE  
CELLULE FERROVIAIRE

## 7. Signalétique

### 7.1. Vers le PANG

- **PANG** : pas de signalétique indiquant la présence du PANG

### 7.2. Depuis le PANG

- **Aucune signalétique présente**

## 8. Remarques et constatations

- Peu de possibilités de stationnement ;
- Pas de parking « PMR » ;
- Pas de parking « 2 roues » ;
- Pas de parking « 2 roues motorisés » ;
- Pas de signalétique du PANG.

### **Nous recommandons :**

- La création d'emplacements de stationnement ;
- la création d'emplacements de parking réservés aux « PMR » ;
- l'installation d'emplacements pour les « 2 roues » ;
- l'installation d'une signalétique indiquant la présence du PANG ;
- l'installation d'une signalétique indiquant la présence des arrêts de bus ;
- une étude de faisabilité de desserte en bus.

## 9. Avis des usagers et associations

Nous n'avons reçu aucune remarque



Avec le soutien  
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE  
DE LA MOBILITE  
CELLULE FERROVIAIRE